

N° 262

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 avril 1983.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation d'un accord international sur l'étain  
(ensemble sept annexes).*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SENAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1265, 1409 et in-8 339.

---

Traités et conventions. - Accords économiques et financiers - Accords multilatéraux -  
Etain - Minerais et métaux.

**Article unique.**

Est autorisée l'approbation du VI<sup>e</sup> Accord international sur l'étain (ensemble sept Annexes), fait à Genève le 26 juin 1981, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 avril 1983.*

Le Président,

Signé : LOUIS MERMAZ.

-----  
(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 1265 (7<sup>e</sup> législature).